

Paris le 23 juillet 2014

Inquiétude sur la place des musiques de création dans la nouvelle grille de France Musique

Suite à la disparition annoncée de différentes émissions musicales dédiées notamment aux musiques de création - contemporaines, jazz et expérimentales...- dans la nouvelle grille de France Musique, Futurs Composés s'inquiète de la diminution de la présence de ces musiques sur les antennes de Radio France, dont les missions de service public supposent de prendre en compte et de témoigner de la diversité du champ musical et plus particulièrement des musiques en création.

Futurs Composés demande à Radio France plus d'informations et de clarté sur sa nouvelle politique musicale et restera vigilant à ce que les musiques de création gardent leur place légitime au sein de France Musique, à travers la nouvelle grille des programmes de diffusion à l'antenne.

Futurs Composés demande également que la Direction de la Musique de Radio France maintienne et garantisse les moyens alloués à la création musicale contemporaine, à travers ses commandes d'œuvres nouvelles aux compositeurs, les captations et enregistrements de concerts à Paris et en région, le Festival Présences, les *Alla Breve*, et toutes les initiatives qui favorisent la large diffusion des œuvres d'aujourd'hui.

Futurs Composés

Futurs Composés, le réseau national de la création musicale, rassemble plus de 200 membres : Centres nationaux de création musicale, compositeurs et compositrices, ensembles musicaux et compagnies, éditeurs et labels, festivals, indépendant(e)s, musicien(ne)s, Scènes nationales et conventionnées, structures de diffusion et de production, structures d'information et de formation, etc.

FUTURS
COMPOSÉS
RÉSEAU NATIONAL
DE LA CRÉATION
MUSICALE

Contact : **Martine Duverger**, déléguée générale

Futurs Composés, réseau national de la création musicale

tel : +33 1 77 32 23 19 • +33 6 37 57 19 59

mail : martine.duverger@futurscomposes.com

www.futurscomposes.com • www.presentcontinu.com

Futurs Composés, réseau national de la création musicale est soutenu par : Le Ministère de la Culture et de la Communication, La Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) / La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), La Région Ile-de-France et Le Fonds pour la Création Musicale (FCM).